

## Chapitre : EMC 1 – Être un citoyen français dans l'Union européenne

**Mots de vocabulaire à maîtriser :** citoyenneté, nationalité, naturalisation, droit du sang, droit du sol, démocratie, constitution, laïcité, indivisibilité, principe, symbole, valeur, devise, effigie, suffrage universel, suffrage censitaire, scrutin majoritaire, scrutin proportionnel, scrutin mixte, scrutin de liste, scrutin uninominal, majorité absolue, majorité qualifiée, majorité relative, abstention, référendum, démocratie participative, syndicat, hiérarchie des normes.

### Résumé de la 1<sup>ère</sup> partie

La citoyenneté est constituée de 5 éléments : être majeur, disposer d'une nationalité, avoir des droits et des devoirs, disposer de sa liberté.

Il y a quatre moyens d'obtenir la nationalité d'un État : le droit du sang (être né d'au moins un parent français), le droit du sol (être né en France, y avoir résidé au moins 5 ans et en faire la demande pour avoir la nationalité avant ses 18 ans), la naturalisation (résider en France depuis 5 ans et pouvoir le prouver, parler le français, avoir des connaissances sur l'histoire de France, ne pas avoir été condamné en justice) et le mariage (être marié avec une personne de nationalité française et avoir résidé 4 ans avec elle).

Pour être citoyen européen, il faut disposer de la nationalité d'un des 28 pays membres de l'Union européenne. La citoyenneté européenne a été créée par le traité de Maastricht de 1992. Cette citoyenneté confère des droits : mobilité étudiante (programme Erasmus), droit de travailler dans les pays de l'UE, droits sociaux, droits politiques... Tous les citoyens européens peuvent voter lors des élections municipales et européennes dans le pays dans lequel ils résident. Certains pays vont plus loin (Suède : élection départementale). Les droits des citoyens européens sont présents dans un texte : Charte des droits fondamentaux – 2000.

Le principe de la Rép Française sont au nombre de quatre : démocratique (le pouvoir appartient au peuple), laïque (séparation de l'Église et de l'État), indivisible (les lois s'appliquent partout et à tous de la même manière) et sociale (égal accès aux soins, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs).

Les valeurs de la Rép Française sont au nombre de trois : liberté (faire tout ce qui ne nuit pas à autrui), égalité (droits et devoirs identiques à tous) et fraternité (concourir au bien-être commun par l'entraide).

La volonté de faire de la religion une affaire relevant de la sphère privée s'est réalisée progressivement :

1881-1882 : lois Ferry = école laïque, gratuite et obligatoire.

1905 : loi de séparation de l'Église et de l'État.

2004 = loi interdisant le port de signes religieux ostensibles dans les établissements scolaires.

2013 : charte de la Laïcité.

Les symboles républicains français sont des objets, des images faisant référence à la République et à son histoire. On peut en retenir et en expliquer plusieurs :

- Le drapeau tricolore : il est apparu lors de la Révolution française (1794). Le rouge et le bleu, couleurs de la ville de Paris, encadrent la couleur blanche, couleur du roi.

- La devise républicaine (Liberté, Égalité, Fraternité) : c'est un héritage du siècle des Lumières évoquée pour la première fois pendant la Révolution française ; mais il faut attendre 1858 pour qu'elle devienne officielle.

- La Marianne : cette allégorie de la Liberté et de la République apparaît au cours de la Révolution mais n'est reconnue comme emblème officiel qu'à partir de 1958. - Le 14 juillet, fête nationale : fait référence non pas à la prise de la Bastille mais plutôt à la fête de la fédération qui a lieu le 14 juillet 1790. Toutes les fédérations sont invitées à envoyer à Paris des représentants qui défilent sur le champ de Mars. C'est un moment d'union nationale.

### Résumé de la 2<sup>e</sup> partie

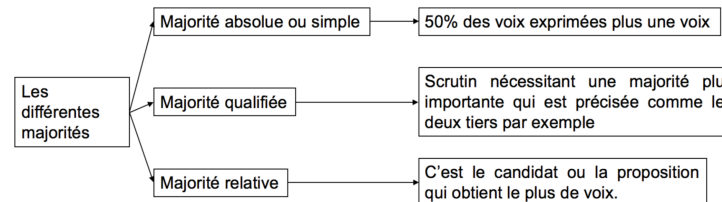
L'évolution du droit de vote est complexe. En 1791, un suffrage censitaire est donné (homme de plus de 25 ans pouvant payer un impôt nommé le cens). En 1799, le droit est modifié : hommes de 21 ans avec une condition de résidence sur le territoire mais sans condition de richesse. En 1815, le suffrage censitaire est rétabli. En 1848, le suffrage universel masculin est mis en place (hommes de plus de 21 ans). En 1944, le vote est accordé aux femmes. En 1974, l'âge du vote est abaissé à 18 ans. Pour voter en France, il faut être majeur, disposer de ces droits civiques et avoir effectué son recensement en mairie (donc être inscrit sur les listes électorales).

Il existe trois types de scrutin :

- Majoritaire (uninominal ou plurinominal) à un ou deux tours : celui qui gagne est celui qui a obtenu le plus de voix.
- Proportionnel : le nombre de siège est attribué en fonction du nombre de voix.
- Mixte : c'est un mélange entre les scrutins majoritaires et proportionnels.

#### Les différentes formes de scrutin

Élections	Mode de scrutin		Durée du mandat
Présidentielle	Scrutin uninominal majoritaire à deux tours		5 ans
Législative (députés)	Scrutin uninominal majoritaire à deux tours		5 ans
Régionale	Scrutin proportionnel		6 ans
Départementale	Scrutin binominal majoritaire à deux tours		6 ans
Municipale	Commune de plus de 1000 habitants	Scrutin mixte (majoritaire et proportionnel)	6 ans
	Commune de moins de 1000 habitants	Scrutin plurinominal (de liste) majoritaire à deux tours	
Européenne	Scrutin proportionnel		5 ans



#### Les différentes formes de majorité

L'abstention, le fait de ne pas se rendre aux urnes lors des élections, est une menace à la démocratie. Cela questionnerait la légitimité d'une personne qui serait élue avec un nombre faible de voix. Il y a aujourd'hui une forme de désamour, de méfiance et de pessimisme

### Résumé des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> parties

La loi garantit les différents droits sociaux en France. Par exemple, dans le droit du travail, un contrat de travail doit toujours être établi. Lorsque l'on cherche à défendre ses droits professionnels, on peut faire appel à des syndicats depuis 1884 et la loi Waldeck-Rousseau. Toutes personnes vivant en France ont droit à la protection contre les risques sociaux : maladie, chômage, vieillesse, maternité et accidents du travail. Le droit de propriété est lui aussi protégé : on ne peut donc être dépossédé de ses biens corporels (maisons par exemple) et incorporels (musique, idée, droit à l'image par exemple).

En France, les textes officiels n'ont pas la même valeur. On parle de hiérarchie des normes :

- Au sommet de la pyramide, il y a les textes constitutionnels ou à valeur constitutionnelle (Constitution de 1958 + Préambule de la constitution de 1946 + DDHC + Charte de l'environnement).
- Les traités et conventions internationaux comme la DUDH de 1958 ou la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 ou les accords de Paris sur le climat en 2015.
- Les lois, Les décrets et ordonnances.

- La Marseillaise : Chant de guerre et hommage à la liberté devenu hymne national en 1879. C'est à la base un chant de guerre écrit par Rouget de Lisle qui sera repris par les révolutionnaires marseillais qui montent sur Paris pour prendre le palais des Tuileries. Berlioz élabore l'orchestration en 1830. Parmi les monuments d'importance en France, on trouve le Panthéon (c'est la sépulture des « héros » français), Palais Bourbon (lieu de l'Assemblée nationale où siègent les députés), Palais de l'Élysée (résidence du président de la République, siège du pouvoir exécutif) et enfin les Invalides (lieu de commémorations militaires et civiles). Parmi les symboles de l'UE, on distingue le drapeau européen (sur fond bleu avec 12 étoiles mis en place en 1985 qui représentent un idéal d'unité et d'harmonie) et l'hymne européen (Ode à la Joie de Beethoven adoptée comme hymne en 1986). La journée de l'Europe a lieu tous les ans le 9 mai.

vis-à-vis du politique. Lors des dernières élections présidentielles, l'abstention était de 25 % en France, aux élections européennes elle était de 56%. Afin de rétablir la confiance, une loi pour la moralisation de la vie politique a été mise en place en 2014.

Le référendum est un moyen pour l'exécutif de consulter directement les électeurs dans le but de faire adopter un projet de loi, pour ratifier un traité, pour modifier la constitution. Des référendums locaux peuvent être organisés. Dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire, la démocratie participative est engagée : les citoyens sont consultés afin de les associer aux prises de décision.

